



BULLETTIN MUNICIPAL

N° 35

JUIN 2026

LISSAC-SUR-COUZE



Equipe du conseil municipal élue le 15 mars 2026

*De gauche à droite, au premier rang : Olivier Sanz Dominguez - Jean-Pierre Pestourie - Noël Couzel - Eliane Reynier
Sophie Pomarel - Franck Valet - Hélène Fage - Didier Daschier.*

*Au deuxième rang, de gauche à droite : Arnaud Chabanier - Sandrine Pomarel - Alexandra Cassagne
Anne-Marie Sampaio - Marina Pagnon - Nicolas Nénil - Franck Fournier.*

Dans ce numéro :

Le mot du Maire - Composition des Commissions communales	2
Travaux réalisés en 2025 et prévus en 2026	3
Compte administratif 2025	4
L'école	5
Informations diverses	6
FDEE 19	7
Etat civil 2025 - Agenda 2026	8

**LISSAC
SUR-COUZE
100% GAILLARDE**

LE MOT DU MAIRE

Au nom de toute l'équipe municipale renouvelée lors des élections du 15 mars dernier, je souhaite adresser toute ma reconnaissance et mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Cette marque de soutien nous honore et nous engage à poursuivre notre action avec sérieux et détermination pour le bien de notre commune. Soyez assurés que nous resterons à l'écoute de vos besoins et attentifs à vos attentes pour les six prochaines années.

J'adresse également la bienvenue aux cinq nouveaux membres du conseil municipal qui ont rejoint notre équipe, et je remercie chaleureusement les conseillers sortants pour leur engagement et leur dévouement au service de la commune.

En cette année, nous fêtons les cinquante ans du lac du Causse. En effet, ce lac artificiel de près de 100 ha, situé dans sa majeure partie sur notre territoire communal, a été mis en eau lors de l'année 1976 (paradoxalement, année victime d'une grande sécheresse). Les élus de cette époque ont compris l'importance que le tourisme allait prendre. Le syndicat du Causse Corrézien est créé par la volonté de mettre fin au déclin rural et à la baisse démographique observée tout au long du vingtième siècle. Son premier président est le Docteur Louis Muzac, maire d'Estivals. Sept communes rurales et la ville de Brive en font partie. Ce projet va modifier en profondeur l'avenir de ces communes du Causse, et en particulier celui de Lissac. Aujourd'hui, notre économie est clairement dépendante et entièrement tournée vers le tourisme et l'on peut regretter la quasi disparition du secteur

agricole, ce qui soulève de nouvelles difficultés pour l'avenir.

Ce bulletin, exceptionnellement allégé pour cette édition, vous propose un aperçu de la vie communale de ces derniers mois. Les associations retrouveront leur traditionnel espace dédié dès le prochain numéro à paraître en début d'année prochaine.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été 2026, riche en moments de partage et de convivialité.

Au plaisir de vous croiser lors des différents événements festifs de notre territoire.

Noël CROUZEL

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET LES DÉLÉGUÉS

DÉLÉGUÉS

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
Titulaire : PESTOURIE J.-P.

SIRTOM

Titulaire : FOURNIER F.
Suppléant : VALET F.

Syndicat du Collège de Larche et de la piscine

Titulaires : CASSAGNE A. – PAGNON M.
Suppléants : POMAREL Sandrine
CHABANIER A.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère SIAV

Titulaire : DASCHIER D.
Suppléante : REYNIER E.

Syndicat d'Étude du Bassin de Brive (SEBB)

Titulaire : CROUZEL N.
Suppléant : FOURNIER F.

Secteur intercommunal d'électrification

Titulaires :
FOURNIER F. – DASCHIER D.
Suppléants :
VALET F. – SANZ DOMINGUEZ O.

COMMISSIONS INTERNES À LA COMMUNE

Le Maire préside chacune des commissions qui suivent.

Commission finances

PESTOURIE J.-P. – FAGE H.
VALET F. – CASSAGNE A.
REYNIER E. – SAMPAIO A.-M.
SANZ DOMINGUEZ O. – PAGNON M.

Commission travaux

FAGE H. – REYNIER E.
PESTOURIE J.-P. – FOURNIER F.
VALET F. – DASCHIER D.
SANZ DOMINGUEZ O.

Commission Appel d'Offre

Titulaires : CHABANIER A. – NENIL N.
SAMPALIO A.-M.
Suppléants : POMAREL Sophie
CASSAGNE A. – PAGNON M.

Commission des affaires scolaires

Titulaires : REYNIER E. – CHABANIER A.
POMAREL Sandrine
Suppléantes : FAGE H. – CASSAGNE A.
SAMPALIO A.-M.

Commission de l'action sociale et de l'aide aux personnes

CASSAGNE A. – REYNIER E. – FAGE H.
POMAREL Sandrine – POMAREL Sophie
SAMPALIO A.-M. – SANZ DOMINGUEZ O.

Commission développement durable

NENIL N. – SANZ DOMINGUEZ O.
FOURNIER F.

Commission communication

NENIL N. – SANZ DOMINGUEZ O.
POMAREL Sophie

Plan Communal de Sauvegarde P.C.S.

NENIL N. – CASSAGNE A.
DASCHIER D. – SAMPAIO A.-M.
FOURNIER F. – SANZ DOMINGUEZ O.

Commission Patrimoine

CHABANIER A. – PESTOURIE J.-P.
REYNIER E. – CASSAGNE A.
FOURNIER F. – POMAREL Sandrine
DASCHIER D. – SANZ DOMINGUEZ O.

Commission loisirs, sport et culture, gestion salle des fêtes, fêtes et cérémonies

FAGE H. – DASCHIER D. – PAGNON M.
NENIL N. – SANZ DOMINGUEZ O.

Tous les montants sont donnés H.T.

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025

◆ Reprise du mur contre le terrain de pétanque

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par nos agents communaux, ainsi que la pose des garde-corps. Ceux-ci ont été fabriqués par une entreprise briviste.

Au printemps, le terrain de pétanque a subi un nettoyage de la couche de surface.

Montant HT pour la fourniture des garde-corps : 4.070 €



◆ Rénovation des huisseries extérieures du bar-restaurant "Le Relais de Lissac", de la porte d'entrée et de la porte de service de la salle des fêtes :

Montant HT des travaux : 33.271 €

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lachèze Menuiserie au printemps dernier.

◆ Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques au Saulou en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Énergie Électrique (FDEE). La fin du chantier a eu lieu au printemps 2026.

Le reste à charge pour la commune est de 50 % du montant HT des travaux sur les réseaux téléphoniques, soit : 30.281,40 €

◆ Plan ECLAIRONS DEMAIN en partenariat avec la FDEE 19 (voir page 7)

◆ **Achat d'un tracteur tondeuse** pour les cantonniers : l'ancienne tondeuse étant à remplacer, il a été décidé de prendre un nouveau matériel plus robuste et permettant de gagner en temps et en efficacité. Le choix s'est porté sur le modèle AS940 Sherpa de la marque AS Motor, vendu par les établissements Menue Culture à Brive. C'est un outil de tonte stable, puissant et robuste, adapté aux conditions exigeantes et aux terrains difficiles, permettant une utilisation sécurisée, même sur les pentes.

Montant : 13.056,67 €



LES TRAVAUX OU PROJETS PRÉVUS POUR 2026

◆ Réfection de la voirie en enrobés au Saulou

Après la fin du chantier d'enfouissement des réseaux, la voirie communale n°11 (Chemin du Saulou) bénéficiera d'une réfection en enrobés. Les travaux auront lieu très prochainement.

Montant prévisionnel HT des travaux : 14.075 € Subvention CD19 : 6.310 €

◆ Rénovation des éclairages extérieurs de l'église et du château : passage aux ampoules LED pour générer à terme des économies d'énergie.

Montant prévisionnel HT des travaux : 27.587,19 € Subvention CD19 : 6.897 €

◆ Réfection de la voirie en enrobés rue du Coustal Haut et chemin de la Costas au Perrier

Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2026) et de notre agglomération dans le cadre du FST 2026 (Fonds de Soutien Territorial). Les travaux auront lieu au deuxième semestre 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (en €)

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2025	0,00	620 172,56		32 014,40	0,00
Opérations exercice :	461 708,95	553 656,39		116 171,11	142 045,18
Totaux	461 708,95	1 173 828,95		148 185,51	142 045,18
Résultats de clôture :	0,00	720 120,00		6 140,33	0,00
			Restes à réaliser reportés en 2026	40 416,80	0,00
Totaux cumulés	461 708,95	1 173 828,95		188 602,31	142 045,18
Résultats définitifs	0,00	720 120,00		46 557,13	0,00

En cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, les dépenses 2025 s'élèvent à 650.311,26 € et les recettes 2025 à 1.315.874,13 €.

Quelques éléments :

Recettes : Entre 2020 et 2025, la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, a diminué d'environ 13 % passant de 68 938 € à 59.944 €.

A contrario, les impôts locaux ont généré 183.611 € de produits en 2020, contre 245.342 € en 2025, soit une hausse de 61.731 €, sans augmentation des taux de fiscalité.

La taxe d'aménagement a généré des recettes d'environ 1.174 € en 2025.

La taxe sur les droits de mutation a permis de percevoir un peu plus de 17.044 € l'année dernière.

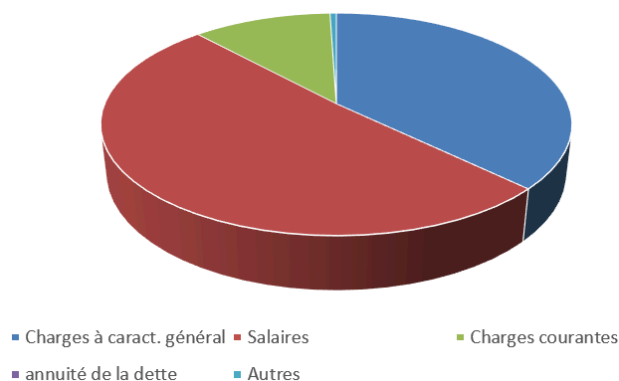
Endettement : L'encours de dette de la commune au 31/12/2025 est nul.
Aucun emprunt n'est actuellement à rembourser.

Investissement : en 2025, les principales opérations ont été la réparation de la VC n°7 au Bancharrel pour un montant de 43 039 € TTC, les travaux sur les bâtiments pour un montant de 39.925 €, le passage de l'éclairage public en LED pour 11.222 € et l'achat d'un tracteur- tondeuse d'un montant de 15.668 €.

Fonctionnement :

Répartition des dépenses en 2025:

Charges à caractère général	37,2%
Salaires	51,0%
Charges courantes	11,3%
annuité de la dette	0%
Autres	0,5%



IMPÔTS DIRECTS perçus en 2025

(Taux d'imposition communaux entre parenthèses)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.607 € (8,7 %)

Taxe sur le foncier bâti : 257.816 € (33,5 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 13.938 € (69 %)

L'ÉCOLE

Pour cette année scolaire 2025/2026, la répartition des élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Saint-Cernin-de-Larche / Lissac sur Couze est la suivante :

111 élèves (+9 par rapport à l'année dernière - augmentation de près de 10 %)

Lissac sur Couze		Saint Cernin de Larche	
Mme MOURIGAL	5 en MS - 6 en GS et 9 en CP	Mme GUILLON	28 en classe maternelle 20 en PS et 8 en MS
Mme PARENT	12 en CP et 10 en CE1	Mme COMBES	13 en CM2
Mme GOUGHBAR	9 en CE2 et 18 en CM1		
Total	70 élèves		41 élèves

♦ Accueil des enseignants italiens le mardi 21 avril 2026

Le 21 avril dernier, la salle des fêtes de Lissac-sur-Couze a résonné d'accents européens et d'émotions partagées à l'issue de la soirée d'accueil organisée en l'honneur de la délégation italienne, reçue dans le cadre du programme Erasmus en partenariat avec l'école primaire de la commune. Après un discours du maire, mettant à l'honneur l'amitié entre les peuples et l'importance des échanges scolaires européens, la soirée s'est poursuivie dans une atmosphère chaleureuse et conviviale, avec la présence de très nombreuses familles.

Les enfants de l'école ont été les premiers à offrir un moment particulièrement apprécié par le public. Chants en français et en italien, interprétés avec enthousiasme et spontanéité, ont suscité les applaudissements. Ce temps fort, fruit du travail mené en classe par les enseignantes, a illustré concrètement les valeurs de partage culturel et de curiosité linguistique portées par le projet Erasmus. Les jeunes chanteurs, visiblement fiers, ont su transmettre leur joie et leur engagement à l'ensemble de l'assemblée.

La présence nombreuse des parents d'élèves a renforcé le caractère convivial de la soirée. Les enseignants français ont accueilli durant la semaine du 20 au 25 avril dernier leurs homologues italiens. Au programme, découverte du système scolaire français, mais aussi de notre région. Cette rencontre a permis de tisser des liens au-delà du cadre scolaire, un beau moment d'ouverture sur l'Europe.

Au mois de mai, la classe de Mme Nadia GOUGHBAR, directrice de l'école, est partie découvrir la ville et la région de Palmi, dans le sud de l'Italie. De beaux souvenirs en perspective pour les 27 enfants de cette classe de CE2 - CM1.

Merci aux enseignantes et aux parents d'élèves qui se sont investis sur ce beau projet.

Merci aussi à tous ceux qui ont apporté leur aide financière.



HEUREUX ANNIVERSAIRE

Mme Adrienne POMAREL, née PRAUDEL a fêté ses 100 ans le 4 avril 2025. Une sympathique fête de famille a eu lieu chez ses enfants, entourée de toute la famille.

Au nom de la commune de Lissac, le maire lui a offert un bouquet de fleurs et lui a souhaité un très joyeux anniversaire.

Par son mariage avec Paul Pomarel, elle a vécu la majeure partie de sa vie à Froidefond-Bas et a travaillé avec son époux sur la ferme.

Une très belle centenaire célébrée dans la joie, l'émotion et la convivialité. La commune de Lissac lui adresse ses plus sincères vœux et l'expression de toute son affection.



INFORMATIONS DIVERSES

◆ Rappel des périodes pour l'usage du feu :

| Période orange (du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09)

Le brûlage est strictement interdit (dérogations possibles pour les professionnels dont les agriculteurs).

| Période verte (du 01/10 au 14/02 et du 01/06 au 30/06)

Le brûlage est autorisé dans les cas suivants :

Le désherbage thermique ;

Le brûlage des déchets végétaux résultant de l'obligation de débroussaillage : ces déchets sont ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières dont le brûlage est autorisé ;

Le brûlage des déchets végétaux produits sur des parcelles de terrain (bois, champs...) **non attenantes à l'habitation.**

Une **période rouge** d'interdiction totale peut être instituée par arrêté préfectoral si les conditions climatiques le justifient.

En résumé, dans les secteurs urbanisés, le brûlage des déchets végétaux issus des enclos d'habitation reste interdit tout au long de l'année. Les déchets concernés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

◆ Décibels et respect du voisinage

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 régit les travaux de jardinage et bricolage. Ces nuisances concernent notamment l'utilisation des tondeuses et autres outils de jardin à moteur, des équipements de bricolage à moteur et des soirées tardives.

Ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Le respect de ces horaires permettra, à n'en pas douter, d'entretenir de bons rapports de voisinage. Le tapage nocturne se définit sur une base simple : aucun bruit ne doit être perceptible du voisinage immédiat.

Respecter la tranquillité de ses voisins, c'est faire acte de civisme.

Précision : les agriculteurs et les professionnels ne sont pas soumis à cette réglementation.

Plan ECLAIRONS DEMAIN FDEE 19

💡 Rénovation de l'éclairage public : pour une commune plus économe et plus durable

En partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie Electrique (FDEE 19) la commune de Lissac-sur-Couze a récemment mené une opération de modernisation de son éclairage public, en remplaçant 87 luminaires par des modèles à technologie LED. Seules les lanternes ont été changées pour des modèles de marque ABEL (entreprise basée à Brive) dans le secteur du Perrier, et de marque RAGNI pour le bourg et les autres hameaux.

Ce projet a fait disparaître les boules lumineuses, source de pollution nocturne, et énergivores. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sobriété énergétique et de maîtrise des dépenses communales. Ci-dessous les chiffres pour la commune de Lissac sur Couze :

⚙️ Des équipements plus performants
Puissance installée avant travaux : 11,1 kW
Puissance installée après travaux : 5,6 kW

➡️ Économie de puissance : 5,5 kW

📊 Une consommation électrique réduite
Consommation annuelle avant rénovation : 36 729 kWh
Consommation annuelle après rénovation : 13 027 kWh

➡️ Économie annuelle : 23 702 kWh

📄 Un gain financier significatif
Coût de fonctionnement avant rénovation : 9 182 €
Coût de fonctionnement après rénovation : 3 257 €

➡️ Économie annuelle : 5 925 €

📊 Un investissement rapidement rentabilisé
La participation financière de la commune s'élève à 11 225 €. La commune a choisi de payer intégralement cet investissement sur le budget 2025.

Grâce aux économies générées, le retour sur investissement est estimé à 1,9 année seulement.

Cette opération illustre l'engagement de Lissac-sur-Couze pour un patrimoine communal plus responsable, conciliant efficacité énergétique, réduction des coûts et respect de l'environnement.

A l'échelle du département de la Corrèze, la FDEE 19 a investi 6.394.444 € financés à 15,1 % par le département de la Corrèze, à 8 % par les CEE, à 44,9 % par les secteurs d'électrification et enfin le reste (32 %) payé par les communes.

Sur tout le territoire corrézien (hormis les villes de Brive, Tulle, Objat, Bort-les-Orgues, Uzerche et Beaulieu), ce sont plus de 14.000 points lumineux qui ont été modernisés sur les 177 communes concernées par ce programme. Cela générera une économie de consommation d'environ 4 GWh (baisse de 5,3 GWh à 1,3 GWh), soit environ 1 million d'euros non dépensé.



Travaux réalisés en 2025 par l'entreprise INEO

ETAT CIVIL 2025

Naissances



- 3 février Izya FENDT de Sylvain Fendt et de Laëtitia Blondel,
domiciliés au 197 chemin du Mas Haut
- 15 mai Alma PRADES de Rémi Prades et Sarah Eclercy,
domiciliés au 556 route du Peuch
- 05 sept. Anayah PERIANAYAGOM-MARY de Jean Perianayagom-Mary et de Ornella Bradaniel,
domiciliés au 10 chemin du Saulou

Mariages



- 20 sept. Florent RIGAUDIE et Julie AUBIAN DIT NTOUGHE, domiciliés au 545 route du Colombier

Décès

- 2 mars M. Manuel FREITAS, 67 ans, domicilié au 44 route du Colombier
- 18 avril M. Pierre LAFON, 38 ans, domicilié au 95 route de Rignac
- 22 mai Mme Félicidade FERREIRA, 89 ans, née FREITAS, domiciliée au 220 route du Soulier
- 26 mai Mme Paulette VIGNE, née PHERNANDE, 88 ans, domiciliée au 25 route de Rignac
- 6 juin Mme Léontine Marcelle LAGORSE, 92 ans,
domiciliée au 191 route du Pas Noir
- 27 juillet M. Jean-Marie DÉGARDIN, 63 ans,
domicilié au 64 rue du Coustal Haut
- 2 août M. Abel DOMARD, 84 ans,
domicilié au 2257 route de Larche

AGENDA 2ème semestre 2026

INTERASSOCIATIONS

20 décembre Goûter de Noël

CLUB «LES AMIS DE LA BELLE ÉPOQUE»

27 et 28 juin Foire aux vins
6 décembre Assemblée générale

COMITE DES FÊTES

20 juin Marché gourmand
31/07 - 2 Août Fête votive
21 novembre 20^{ème} Rando nocturne

FNACA

30 août Repas grillades
29 nov. Assemblée générale

SOCIETE DE CHASSE

13 juin Soirée grillades

CLUB DU TEMPS LIBRE

3 juillet Repas
18 déc. Repas

LA GAMBILLE

3 oct. Soirée dansante
14 nov. Soirée dansante

ÉCOLE

21 juin Fête de l'école
11 déc. Chorale de Noël

Autres manifestations au lac du Causse

5 au 7 juin Championnat de France de Natation en eau libre
13-14 juin Championnat d'Aviron
27-28 juin Triathlon du Pays de Brive

Chaque dimanche soir de l'été, soirée guinguette

Chaque jeudi soir de l'été, nocturnes du Causse

Programme complet sur www.brive-tourisme.com

11 oct. 18^{ème} Trail de la Paix

MAIRIE

Heures d'ouverture :

Lundi : 8h/12h - 14h/18h
Mardi : 8h/12h
Mercredi : 8h/12h - 14h/18h
Jeudi : 8h/12h
Vendredi : 8h/12h - 14h/17h
Tél. : 05.55.85.33.21

Site Internet :

www.lissacsurcouze.fr

Adresse électronique :
mairie@lissacsurcouze.fr

L'Agence Postale Communale est ouverte aux mêmes heures que la mairie.

Mentions légales :

-Bulletin municipal de Lissac
-Périodicité : annuelle
-ISSN : S/O
-Date de parution et de dépôt légal : Juin 2026
-Imprimé par Les Imprimeurs Corrèziens 19100 Brive La Gaillarde
-Rédaction et photos effectuées par nos soins
-Directeur de la publication : M. le Maire de Lissac